Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 10 (1877)

Buchbesprechung: Théologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

THÉOLOGIE

H.-W.-J. THIERSCH. - UEBER DEN CHRISTLICHEN STAAT 1.

Nous avons ouvert ce volume avec une certaine curiosité. En effet, le nom et le caractère de l'auteur ajoutaient encore à l'intérêt du sujet, déjà si plein d'actualité, annoncé par le titre. En voyant si souvent en Allemagne les velléités absorbantes de l'état en matière religieuse rencontrer, de la part de beaucoup d'hommes d'église, soit une opposition assez inintelligente, soit un assentiment sans dignité, nous nous demandions quelle allait être l'attitude du seul théologien éminent de ce pays qu'aient séduit les excentricités ecclésiastiques d'une petite secte. Hâtons-nous d'ajouter que rien n'est moins excentrique, rien n'est plus sage et plus sobre que les opinions de notre auteur. Nous avons d'ailleurs, ici, disons-le, dès le début, bien plus un livre populaire qu'un traité scientifique sur la matière, bien plus les pia desideria d'un noble esprit souhaitant avec ardeur de voir finir une lutte qui consume les forces de son pays, que les théories spéculatives ou les solutions pratiques capables de hâter un tel résultat.

Sous ce titre: L'état chrétien, l'auteur s'attache à traiter les questions si complexes qui naissent de ce fait que le christianisme est devenu la religion du monde civilisé et a fait pénétrer dans l'ensemble de nos institutions une multitude d'éléments dont même le mauvais vouloir le plus extrême est obligé de tenir compte.

L'auteur parle de l'état chrétien dans le sens à peu près où l'entendait Vinet quand il disait: « Un peuple chrétien c'est un peuple de chrétiens. » Pour lui, l'état chrétien c'est la société subissant l'influence de l'Evangile. Il ne conçoit pas même qu'on ne puisse envisager comme un bien un état de choses dans lequel toute la vie politique et sociale serait en quelque sorte imprégnée de l'esprit du christianisme. Jamais cette formule: « l'état chrétien » ne serait devenue un épouvantail pour personne. Jamais on n'aurait en l'idée d'y substituer celle-ci: « l'état est athée et il doit l'être, » si des hommes comme Henri VIII, Philippe II, Louis XIV n'avaient essayé de réaliser cet idéal à leur manière et créé de la sorte les effrayants malentendus dans lesquels se débat aujourd'hui le monde moderne presque tout entier.

Pour dissiper ces malentendus, l'auteur s'efforce, avant toute chose, dans quelques chapitres fort intéressants, de séparer la cause

¹ Ueber den christlichen Staat, von H.-W.-J. Thiersch, 1875.

318 BULLETIN

du christianisme de celle d'amis assez compromettants en Allemagne et ailleurs. Il proclame bien haut que le christianisme s'accommode de toutes les constitutions politiques. Nul parti politique, comme tel, ne peut prétendre à représenter un principe religieux; nulle forme de gouvernement n'est en soi plus chrétienne qu'une autre. Ici, l'auteur a spécialement en vue Stahl et son école, à laquelle il fait entendre un langage assez sévère. Si plus tard il donne à entendre que ses préférences politiques vont plutôt à la monarchie constitutionnelle, c'est bien plus, comme on le sent tout le long de son livre, par sympathie pour les institutions de la Grande-Bretagne que par cette raison assez bizarre (pag. 20), que cette forme politique lui paraît être celle qui se rapproche le plus de la constitution de l'église primitive telle qu'il croit l'avoir retrouvée dans le Nouveau Testament. On peut donc s'attendre à rencontrer ici, sur toutes les questions ecclésiastiques et religieuses qui préoccupent le monde moderne, le fidèle écho des aspirations de tous les vrais libéraux. Quand il parle de la liberté religieuse, l'auteur s'exprime constamment avec une noblesse et une éloquence où l'on sent un cœur profondément convaincu.

Le nœud de l'ouvrage ce sont les chapitres VI-XI, où, après avoir soigneusement et, selon nous, correctement délimité les deux domaines, civil et religieux, l'auteur arrive à ce qu'il appelle le domaine commun, et d'abord l'instruction populaire et le mariage. Voici, dans sa largeur un peu platonique, le principe qu'il formule et auquel, du reste, nul esprit libéral ne refusera de souscrire: « Séparer soigneusement les domaines réciproques, puis conclure une alliance pacifique et fraternelle entre ceux qui exercent en commun l'autorité dans ces domaines-là. »

A ses yeux, le droit et le devoir d'intervenir dans les questions scolaires résulte, pour l'église, de cet ordre positif du Seigneur: « Allez et instruisez toutes les nations. » Toutefois il ne ressort pas de là qu'une église, même une église d'état, ait le droit de prétendre à la direction de l'enseignement proprement dit. Le choix des manuels, des maîtres, etc., doit demeurer à l'état, qui, de son côté, devra s'attacher à rendre possible dans l'école l'enseignement religieux, et, quant au reste, se borner à veiller à ce que rien, dans cette même école, ne soit en opposition avec les principes du christianisme. Sur la question du mariage, l'auteur, tout en reconnaissant qu'en Allemagne, dans l'état actuel du développement du peuple, l'introduction du mariage civil obligatoire ne manquera pas d'avoir des effets fâcheux, n'est pas de ceux qui réprouvent et maudissent cette institution en elle-même. Il en prend même assez aisément son parti en considérant qu'il y aura là un moyen de faire cesser le scandale qui se produisait toutes les fois que des pasteurs étaient obligés de prêter leur ministère à la célébration d'unions immorales.

Ce que nous venons de dire suffit pour nous donner le fond de la pensée de l'auteur et peut-être pour nous en faire pressentir les lacunes. En le lisant, il est bien difficile de ne pas lui donner raison, THÉOLOGIE 319

de ne pas subir l'ascendant d'un bon sens toujours élevé et généreux, en un mot, de ne pas souhaiter que les choses arrivent un jour à se passer comme l'auteur les voit. Malheureusement, dans son livre, les questions se présentent avec une simplicité qu'elles ont bien rarement dans la vie pratique. En premier lieu, le christianisme avec lequel l'état est supposé avoir affaire est toujours censé être (quand il s'agit du protestantisme) le christianisme évangélique, ou, si l'on aime mieux, l'orthodoxie. En voici un exemple:

A propos de la liberté de conscience, l'auteur est amené à consacrer un chapitre à l'émancipation politique des Juifs. Il n'hésite pas à déclarer qu'à ses yeux, c'est une faute que d'accorder aux Juifs une égalité complète avec tous les autres citoyens. Pourquoi? parce que, d'après l'Ecriture, les Juifs n'ont jamais cessé d'être un peuple à part, que, selon les promesses de Rom. XI, ils sont destinés à revivre comme nation, que, dès lors, ils ne sont que des étrangers au sein de la chrétienté.

Voici un second exemple plus instructif encore. Il réclame, en faveur des différentes sectes chrétiennes, la liberté de conscience la plus étendue, pour celles, du moins (ceci est significatif) qui peuvent exercer sur la chrétienté une bonne influence, comme les Moraves et les méthodistes. Il se demande ce que l'état devra faire à l'égard de celles qui, sans arborer des principes immoraux, attaquent les bases fondamentales de la doctrine chrétienne. Il ne veut pas qu'ici l'état se désintéresse et renonce à contrôler ces manifestations religieuses. Toutefois, dans le doute, et considérant que, somme toute, ces sectes ont été utiles par l'émulation qu'elles ont donnée à la grande église, il conclut à la tolérance. Ainsi la tolérance par raison d'état. Il semble n'être pas venu à l'idée de l'auteur, qui fait pourtant allusion, quelques pages plus bas, à ce qui se passe en Suisse, de tenir compte des velléités qui ont déjà eu l'occasion de se produire dans notre pays. Il n'a pas l'air de s'être demandé ce qu'il pourrait objecter, au nom de ses principes, à un de nos hommes d'état chrétiens libéraux qui, éprouvant pour toute vie religieuse indépendante la répulsion qu'on sait, s'aviserait d'user de ce droit de proscrire qu'en théorie l'auteur ne lui a pas dénié.

Nous venons de parler du christianisme libéral. L'auteur a-t-il voulu simplement ignorer cette tendance? En a-t-il méconnu les intentions envahissantes? Toujours est-il qu'il en est peu question dans son livre. « Le grand danger de notre époque, écrit-il, ce n'est pas une autocratie enveloppée d'une auréole de christianisme et s'appuyant sur les traditions religieuses du passé. Notre siècle a appris à connaître une forme plus dangereuse du despotisme, le despotisme démocratique et révolutionnaire qui adopte vis-à-vis de l'église l'attitude de l'indifférence, et la laisse, tout au plus, subsister comme un ornement de son trône. Il ne semble pas avoir vu que ce despotisme révolutionnaire et démocratique peut adopter une politique bien plus dangereuse encore pour la paix de l'église, qu'au lieu d'abandonner

320 BULLETIN

celle-ci à son propre sort et à ses propres ressources, il peut vouloir l'asservir de gré ou de force en vue de sa politique, trouver dans le sein de l'église elle-même des hommes tout disposés à lui servir d'instruments, et qu'à son tour il favorisera de tout son pouvoir. Ces campagnes politico-religieuses que notre pays a vu entreprendre, cette intervention de l'état dans le domaine scolaire soit-disant au profit de la liberté de conscience, en réalité dans le but de façonner la génération à venir à la religion du gouvernement, ces bouleversements brutaux de nos vieilles constitutions ecclésiastiques, ces complaisances d'un parti religieux si bien récompensées par l'état, tout cela n'est indiqué que très en passant dans ce volume, et ne paraît pas avoir exercé une influence très appréciable sur la pensée de l'auteur.

On ne s'étonnera pas, d'après ce que nous venons de dire, qu'en traitant la question de la séparation de l'église et de l'état, M. Thiersch se soit renfermé dans des considérations d'opportunisme. Il critique un peu sévèrement et pas très équitablement les déductions de Vinet, auquel il reproche de n'avoir pas suffisamment tenu compte de la vraie notion de l'état. Il est plus heureux et plus fort dans les quelques pages où il fait voir que la séparation n'est pas un principe absolu, ni un remède universel, et où s'exprimant avec une noble franchise sur l'état religieux et moral de l'Allemagne, il montre que son pays ne serait, dans tous les cas, pas mûr pour un état de choses (la séparation) qui demande un peuple encore pénétré d'une foi virile et accoutumé à la pratique des vertus chrétiennes. Il déclare, d'ailleurs, préférer à cet expédient le système qui a prévalu en Angleterre, un accord qui laisse subsister les droits réciproques de l'état et de l'église. Ce chapitre ne présente, d'ailleurs, rien de particulièrement nouveau. Nous en dirons autant de celui qui est consacré au différend avec Rome. Les sympathies catholiques manifestées quelquefois par M. Thiersch ne l'ont pas rendu plus indulgent pour la papauté qu'il rend très nettement responsable de la rupture survenue. L'auteur, qui ne désespère pas d'une solution amiable, n'essaie pas même d'indiquer sur quelle voie elle pourra se rencontrer.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'analyse de ce volume, terminé par quelques chapitres abordant les principales questions sociales (paupérisme, associations ouvrières, guerre, devoirs des sujets et des princes, etc.), et enrichi d'un grand nombre de notes fort intéressantes. On retrouvera tout le long de ce volume la même inspiration large et généreuse à laquelle nous avons plus d'une fois rendu justice. Ce livre se fera lire du grand public avec un sérieux intérêt et contribuera, espérons-le, à tourner les regards de plusieurs vers un idéal politique et religieux plus libéral que celui pour lequel même d'assez bons esprits tendent à se passionner de nos jours. C'est par là, plus encore que par l'originalité des vues qu'on rencontre, que cet ouvrage mérite d'occuper une place distinguée dans la littérature religieuse contemporaine.